

5^e Journal du Lot 5^e

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	8 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LA SEMAINE

EN FRANCE

La grève des mineurs L'emprunt

Nous sommes une fois encore menacés d'une grève générale des mineurs, celle-ci ayant reçu déjà un commencement d'exécution dans le Nord. On sait les faits qui provoquent ce conflit. La Chambre a voté, il y a quelque temps, une loi instituant la journée de huit heures dans les mines, avec possibilité de porter exceptionnellement le travail à neuf heures, trente jours par an. Le Sénat vient de la porter à cent cinquante jours par an. D'où la grève actuelle.

Il y a, dans la mesure prise par la haute Assemblée, un point fâcheux. Elle a voté les cent cinquante jours sur la proposition d'un rapporteur qui est en même temps président du Conseil d'administration d'une importante Société minière. Dès lors, son désintéressement devient suspect.

La bonne foi du rapporteur n'est pas ici en cause. Il a été sincère avec lui-même. Reste à savoir s'il pouvait être sincère contre ses intérêts. Il semble que de par sa situation, il ait totalement perdu de vue les intérêts généraux qu'il représente comme sénateur, pour venir au secours des intérêts particuliers dont il a la garde comme exploitant.

On a dit que c'était nécessaire parce que les mines manquent de main d'œuvre du fait de la prolongation du service militaire et de l'incorporation de la classe à vingt ans.

Voilà bien raisonné : ce sont ceux qui parlent ainsi qui ont voté la loi et c'est la démocratie travailleuse, qui n'en voulait pas, qui écope. On n'est pas plus aimable envers elle.

Dans tous les cas, un conflit des plus graves est à craindre.

La Commission du budget vient de parler de l'emprunt avec le gouvernement. Cette conversation ne nous apprendrait pas grand chose, si elle n'avait été alourdie par une explication supplémentaire. L'emprunt n'est pas la fin de tout. L'exposé des motifs le laissait prévoir, mais on pouvait espérer que le contribuable aurait plus de soixante-douze heures pour se ressaisir. Voilà déjà qu'une nouvelle note est présentée : la construction des nouveaux casernes, a dit le ministre de la guerre, a dépassé les prévisions.

Cela revient à dire qu'on a dépensé de l'argent qu'on n'avait pas. Ensuite, les Chambres n'ont plus qu'à approuver. C'est ce qu'en langage courant on appelle le contrôle parlementaire. Mais le ministre a déclaré qu'on « allait faire de sérieuses économies sur les travaux restant à faire ». Que n'a-t-on commencé par là ?

Des économies, d'ailleurs, on n'en fera pas. Ce qui a été fait, sans économie, n'étant pas fameux, ce qui reste à faire serait alors complètement détestable si on lésinait. Mieux vaut ne pas se griser de cet espoir et se préparer à payer. Et oui, payer ! Décidément, ce patriotisme galopant nous coûte cher. Au moins, en Allemagne, toutes ces dépenses sont couvertes par des prélèvements sur la richesse.

A L'ÉTRANGER

La question agricole en Angleterre

Le programme du gouvernement anglais ne comporte ni bouleversement, ni révolution. Au moment des réalisations, l'esprit anglais s'accommoderait mal des brusques changements : c'est par une lente adaptation qu'il s'achemine vers le progrès. Le chancelier veut d'abord assurer à l'ouvrier agricole un salaire qui lui permette de vivre ; il veut qu'il possède une maison

habitable et un lopin de terre qu'il pourra cultiver à ses heures de loisir. Par son labeur, sa persévérance et son économie, il pourra l'agrandir ; il aura les moyens de devenir à son tour un propriétaire aisé ; l'horizon ne sera plus borné devant lui ; les longs espoirs lui seront permis. Les fermiers ne seront pas menacés d'être chassés du jour au lendemain de leur tenure, et leur redevance sera fixée d'une manière équitable ; des tribunaux spéciaux les protégeront et régleront les conflits qui pourraient s'élever entre eux et le seigneur. L'Etat emploiera son pouvoir administratif, législatif et financier à leur faciliter l'acquisition de lots de terrain et à leur procurer les moyens d'en améliorer l'exploitation. M. Lloyd George entrevoyait encore dans un avenir prochain la création d'écoles techniques d'enseignement agricole, afin que la culture du sol, s'affranchissant des procédés empiriques, puisse être dirigée par des hommes parfaitement instruits, par des ingénieurs agronomes au courant des méthodes scientifiques employées en d'autres pays.

Tel est le plan de réformes que le gouvernement vient d'esquisser.

LE FURETEUR.

Les Retraites Ouvrières et Paysannes

Quels résultats a donné la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, promulguée le 5 avril 1910, applicable à partir du 3 juillet 1911, et remaniée par la loi du 27 février 1912, qui a abaissé à soixante ans l'âge de la retraite et augmenté le taux des allocations ou des bonifications aux assurés ?

Le premier rapport général établi par M. Chéron, ministre du Travail, dont on connaît l'inlassable activité, a paru récemment à l'« Officiel ». Il contient des renseignements intéressants qui paraissent démontrer, malgré l'optimisme dont tout rapport administratif est habituellement empreint, que la loi a rencontré, au début tout au moins, d'assez sérieuses résistances et que, pour des raisons diverses, ceux qu'elle a le souci de protéger, ne se hâtaient pas outre mesure de profiter de ses bienfaits.

Aujourd'hui, elle semble moins discutée ; elle triomphe lentement des injustes craintes exprimées à son sujet, des campagnes parfois violentes menées contre elle, ou de regrettables défaillances. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que, dans les pays où les retraites ouvrières et paysannes ont fonctionné bien avant qu'elles ne soient connues chez nous, elles n'ont joué pleinement qu'après de nombreuses années de réserve ou de méfiance.

Le rapport déclare que les résultats obtenus sont « encourageants ». Il fait remarquer que la jurisprudence instituée par la Cour de Cassation n'a pas sanctionné la volonté du Parlement et que des arrêts de la Chambre civile et de la Chambre criminelle, interprétatifs du principe d'obligation formellement inscrit dans la loi, n'ont consacré en fait ce principe ni pour l'employeur ni pour l'employé, ce qui retardera sans nul doute une réussite complète. Il s'étend assez longuement sur les fâcheuses conséquences de ces arrêts, conséquences sur lesquelles il fait « les plus pressées réserves ».

Les premières inscriptions d'office pour les assurés obligatoires portaient, à la date du 3 juillet 1911, sur 5.633.630 noms. Ce nombre augmenta sensiblement — de cinq cent mille en moyenne par trimestre — pendant le second semestre 1911 ; le total des assurés inscrits s'élevait, à la fin de 1911, à 6.713.526.

En 1912, on note un recul appréciable. Mais il ne s'agit — aucune

confusion ne doit s'établir — que des inscriptions ; les assurés inscrits d'office ou sur leur demande, n'ont pas tous effectué, nous le verrons plus loin, les versements prescrits et ne se sont pas conformés avec régularité aux exigences de la loi. Les assurés facultatifs, qui figurent sur les listes après demande seulement, ont profité avec plus d'enthousiasme, surtout en 1912, des avantages qu'on leur offrait : de 360.000 au 1^{er} janvier 1912, leur nombre a dépassé 776.000 au 31 décembre.

Le rapport, en ce qui concerne les assurés obligatoires, mentionne que « la résistance sourde de certains employeurs a détourné leurs ouvriers de se conformer à la loi ». Après examen de divers jugements et arrêts précisant définitivement les conditions à remplir pour acquiescer l'inscription en qualité d'assuré obligatoire ou facultatif et les formalités à accomplir, on établit que, de juillet 1911 à décembre 1912, les Caisses d'assurance ont reçu 2.280.000 cartes annuelles d'assurés à échanger représentant des versements de près de 24.600 mille francs.

Le rapprochement de ces chiffres permet de se rendre compte, étant donné le montant du versement, que tantôt l'employeur, tantôt l'employé ont négligé de payer leur quote part. Et ce nombre de 2.280.000 serait lui-même inférieur au nombre des assurés versant réellement puisque les caisses d'assurances ont ouvert près de trois millions et demi de comptes, ce qui correspondrait avec le montant de la vente des timbres-retraite. On constate, à ce dernier point de vue, une progression constante.

Pendant le 3^e trimestre 1911, la vente s'éleva à près de 5.200.000 fr. ; pendant le trimestre suivant, à près de 7.400.000 francs. En 1912, elle produisit 8.300.000 francs pendant le premier trimestre ; 9.400.000 francs pendant le second ; 13.400.000 francs pendant le troisième et 12 millions 900.000 francs seulement au cours du quatrième.

Une série de calculs approximatifs permet aux services du Ministère du Travail de supposer que le total des assurés cotisant réellement dépasse trois millions ; la différence entre le nombre des cartes échangées et des comptes ouverts s'expliquerait par les retards apportés aux échanges de cartes — non effectués encore à la fin de l'année 1912 — et par les cartes en souffrance dans les préfectures et non envoyées à cette époque aux caisses d'assurance.

Adrien DARIAC,
Député de l'Orne.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 20 novembre (matin)

PRÉSIDENCE DE M. DRON
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre a abordé la discussion des articles du projet de loi sur les délimitations.

M. Dariac, rapporteur, expose que la Commission a fait subir maints remaniements au texte primitif de façon à donner satisfaction aux désirs des uns et des autres.

Le paragraphe 1^{er} de l'article 1^{er} est adopté.

Le paragraphe 2 provoque une vive discussion qui est renvoyée au lendemain.

Séance de l'après midi

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

M. Bouisson soutient un projet de résolution relatif aux retraites des employés civils de la guerre.

Ce projet de résolution est adopté. M. Jaurès questionne le président du Conseil sur l'envoi de troupes dans le Nord et dans le Pas-de-Calais en prévision de la grève des mineurs.

M. Barthou dit que les réclamations des mineurs sont justes et qu'il demandera au Sénat de revenir sur son vote. Néanmoins pour prévenir tout

désordre, la présence des troupes est nécessaire.

L'incident est clos. M. Fougères développe un projet de résolution demandant la suppression des prestations et leur remplacement par des centimes d'Etat.

La discussion de ce projet est renvoyée après celle du projet relatif aux délimitations.

Séance du 21 novembre

Dans la séance du matin la Chambre continue la discussion du projet sur les délimitations, vote les articles 2, 3, 4, 5 et 6 et renvoie la discussion à jeudi prochain.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion des interpellations relatives à l'Ouzenz. MM. Margaine, Cutoli, Péchadre, Thomas prennent part à la discussion qui est renvoyée à vendredi.

SÉNAT

Séance du 20 novembre

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

M. Klotz dépose sur le bureau du Sénat le projet de réforme électorale voté le 18 novembre par la Chambre.

L'assemblée discute le projet de loi adopté par la Chambre relatif aux usines hydrauliques établies sur les cours d'eau et canaux du domaine public.

Le projet est examiné en deuxième lecture.

M. Cazeneuve, rapporteur, en expose l'économie. Après cet exposé, M. Savary, du Tarn, sur l'article 6 (usines concédées), développe un amendement déterminant les conditions dans lesquelles les concessions seront accordées, soit par un décret, soit par une loi.

Aux termes de cet amendement, les concessions seraient accordées, en principe, par décret en Conseil d'Etat. Une loi serait nécessaire lorsque les travaux d'appropriation de la force comportent le détournement des eaux de leur lit naturel, sur une longueur de 10 kilomètres (au lieu de 20 kilomètres dans le texte voté par la Chambre et accepté par la Commission du Sénat), ou que la puissance brute dont l'usage pourra disposer à l'étiage dépasse 5.000 kilowatts (au lieu de 15.000 kilowatts dans le texte voté par la Chambre et accepté par la Commission sénatoriale).

Malgré les avis contraires du rapporteur et du ministre des travaux publics, l'amendement de M. Savary est adopté par 150 voix contre 129.

L'ensemble de l'article 6 ainsi modifié est adopté.

M. Mulac, sur l'article 8, demande le rétablissement de l'appel et la faculté de porter le litige devant le juge de paix si l'indemnité demandée est inférieure à 600 francs.

M. Savary combat la modification et demande que seul le tribunal civil soit compétent.

L'article 8 est voté.

Séance du 21 novembre

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat adopte le projet concernant les pensions des invalides de la marine et discute la proposition tendant à modifier les articles 7 et 8 de la loi organique du 2 août 1875 sur les élections des sénateurs.

Le projet est renvoyé à la Commission.

LA CHANSON

BAINS DE SONS

DO, RÉ, MI, FA, SOL, LA, SI, UT.
Air : Le bon fromage.

Le Grand Opéra, notre Boîte à Musique. Est sans Directeur : cette chose est critique, Car Monsieur Barthou se dit in petto, « De cet Opéra, j'en ai plein le DO ».

Du matin à la nuit, dans son Ministère, Sur cette question, toujours, il débilité ; Les compétiteurs, gens dénaturés, Sur leurs projets, le laissent échauffer.

L'un veut supprimer, dans le vieux répertoire, Les Airs applaudis, les Chefs-d'œuvre notoires : Pour n'être, dit-il, jamais endormi, Ne faisons pas les choses à de MI.

Un deuxième voudrait agrandir la Salle, Mettre du velours neuf dans toutes les Stalles : A bien discuter tant il s'échauffa. Que Monsieur Barthou très net le bif FA.

Un autre imbu des Théâtres de Verdure, Veut au Monument saboter la Toiture Et la remplacer par un parasol, Tournant au soleil comme un tourne SOL.

Un quatrième dit : « Dans ce temple lyrique, Il faut des Spectacles hanner la musique, Supprimer Ballets, Chœurs, et Falbalas : Hein ! que dites-vous, Monsieur, de ce LA ».

Chasseons les Ténors, les Barytons, les Basses, Car ces Gaillards-là coûtent très cher, bagasse ! Je supprime les Ouvrures aussi : Mon beau projet n'est-il pas réus SI ».

Et Monsieur Barthou qui n'est pas une bête, Bienveillant à tous, approuve de la tête, Puis, perplexe, se gratte l'Occiput, Et les reconduit en poussant un z UT.

Armand LAGASPIE.

Tous droits réservés.

INFORMATIONS

Au Maroc

Un convoi attaqué. — 8 tués

Lundi dernier, à huit heures du matin, un convoi revenant à vide du poste de Mekhila, dont il venait d'assurer le ravitaillement, se dirigeait sur Mebada, lorsque, arrivé à environ 8 kilomètres de Mekhila, ce convoi, qui comprenait 80 voitures escortées, fut attaqué par un groupe de Malsas fort environ de 200 cavaliers. Les assaillants se précipitèrent sur l'escorte, qui était peu nombreuse. Le désordre se mit dans le convoi, dont les mulets, affolés, ne voulaient plus obéir.

L'alarme avait été aussitôt donnée au camp de Mekhila, qui s'empressa d'envoyer un détachement important. En raison de la distance, avant que les renforts ne soient arrivés sur les lieux, près de trois heures s'étaient écoulées, et nous avions éprouvé des pertes importantes : un infirmier français avait été tué ainsi qu'un tirailleur indigène, un civil, M. Chalou Lévy, de Marnia, et cinq convoyeurs auxiliaires.

En s'enfuyant, les assaillants ont pu emmener un certain nombre de mulets du convoi.

Le chiffre de l'emprunt

M. Charles Dumont, ministre des finances, a été de nouveau entendu jeudi par la Commission du budget, sur la question de l'emprunt et de la taxe successorale.

Le ministre a réclamé à la Commission le vote d'un emprunt de 1.300 millions. C'est le chiffre nécessaire pour faire face à la différence entre les encaissements à effectuer jusqu'à la fin de 1914.

Ramener l'emprunt à 900 millions, c'est s'engager à voter 700 millions d'impôts nouveaux pour 1914.

Le ministre a ensuite demandé à nouveau le vote d'urgence de l'emprunt. Il a déclaré que si le gouvernement était prêt à réclamer, aussitôt après l'emprunt, la discussion de la taxe successorale sur le capital, et en tout cas à en obtenir le vote au plus tard dans la loi de finances de 1914, il refusait d'insérer dans le dispositif du projet d'emprunt, un texte dont la discussion retarderait indéfiniment l'émission et dont le vote laisserait croire que la France est réduite à offrir des gages à ses créanciers. Après avoir entendu le ministre des finances, la Commission a décidé de maintenir son vote d'hier, c'est-à-dire de n'accepter le projet d'emprunt que pour faire face aux dépenses militaires strictement, et sur justification des dites dépenses.

Après le départ du ministre des finances, M. Brousse a proposé de comprendre dans l'emprunt, non seulement les 400 millions de dépenses prévues pour les dépenses du Maroc, mais encore les dépenses d'occupation pour 1914, et les 70 millions de dépenses antérieures à 1914.

Cette proposition a été rejetée par 18 voix contre 17.

La Commission a ensuite, par 17 voix contre 11, maintenu sa décision de la veille, excluant de l'emprunt les dépenses du Maroc.

D'autre part, elle a repoussé une proposition tendant à imputer sur l'emprunt, en même temps que les dépenses de la guerre, les dépenses spéciales du compte de la marine, et à fixer le chiffre de l'emprunt à 1.300 millions.

Sur la proposition de MM. Augagneur, Lebrun et Raiberti, la Commission a décidé à l'unanimité d'inviter le rapporteur général à demander au gouvernement, avant le vote définitif sur le montant de l'emprunt, de lui faire connaître si le chiffre de 900 millions constituait bien le total des dépenses extraordinaires de la défense nationale à imputer.

Le banquet Mascaraud

Jeudi soir, dans l'immense salle du Skating-Rink Saint-Didier, à eu lieu, sous la présidence de M. Barthou président du Conseil, ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, le banquet annuel du Comité républicain du commerce, de l'industrie et de l'agriculture. Dix-huit cents convives environ étaient présents.

MM. Mascaraud et Barthou ont prononcé des discours.

Parlant de la politique du Cabinet, M. Barthou dit : « Tout le monde sait ici, que je n'ai jamais éludé les responsabilités de ma fonction. Que de difficultés cependant on a créées à mon gouvernement. On a dénaturé mes actes et ceux de mes collaborateurs ; on nous a accusés de faire une politique de réaction ; mais n'est-il pas surprenant que quand nous nous sommes représentés devant le Parlement, le 4 novembre dernier, aucune interpellation sur la politique générale n'a été déposée, sauf hier par M. J.-L. Breton, ici présent, et qu'on se serait tenté d'accuser de complaisance, si l'on ne connaissait son esprit d'indépendance. « En tous cas, nous sommes prêts à affronter le débat ; nous n'avons pas d'excuses à présenter ; nous nous glorifions, au contraire, d'avoir pratiqué une politique essentiellement républicaine. Nous sommes plus que jamais résolus à défendre l'école laïque, et lundi prochain, devant la Chambre, nous serons à notre poste de combat. Nous avons eu une politique sociale conforme à nos promesses. Nous avons eu le souci de la défense nationale, et c'est pourquoi nous avons demandé au Parlement et au pays comme un sacrifice nécessaire le retour à la loi de trois ans. Mais j'ai dit et je répète que la richesse acquise devait pouvoir avoir des conséquences financières de ce sacrifice. Toutefois, il est des dépenses accidentelles qui devaient profiter aux générations futures, nous ont paru devoir être aussi couvertes par un emprunt de liquidation, étant entendu que l'immunité de la rente sera maintenue, quoiqu'il arrive, et que le gouvernement engagera sur ce point sa responsabilité ».

M. Barthou ajoute qu'il demandera au Parlement de se prononcer le plus tôt possible sur la question de l'emprunt.

La grève des mineurs

La grève des mineurs prend une grande extension dans la région du Nord et du Pas-de-Calais. L'irritation des travailleurs du sous-sol s'accroît d'heure en heure.

Nuit calme dans le bassin du Pas-de-Calais. Chômage complet, ce matin, aux usines de Courrières, Dourges, Carvin, Ostricourt, Meurchin, Liévin, l'Escarpelle, Ferfay, Drocourt.

On chôme presque complètement à Lens.

Un cinquième des ouvriers travaillent à Noeux, la moitié à Marles, les trois quarts à Béthune.

Travail complet à Bruay.

La grève s'est étendue considérablement dans la région douaisienne.

Alphonse XIII à Paris

Le roi a passé une grande partie de la matinée auprès de la reine, qui est souffrante et il n'est sorti qu'après avoir eu du professeur Robin la certitude que le refroidissement pris par la souveraine n'offrait aucun caractère de gravité.

Le roi est sorti de l'hôtel en automobile, un peu avant onze heures, avec M. Quinonés de Léon, et est allé faire une promenade au Bois de Boulogne.

De midi à 1 h. 30, le roi d'Espagne a visité aux Invalides le musée de l'armée, accompagné par le général Michel, gouverneur militaire de Paris ; le général Niox, commandant des Invalides ; le colonel Pénelon, le commandant Méry et les officiers de l'état major de la place.

Il s'est attaché surtout à l'examen des armes modernes.

Dans les salles où sont réunis les souvenirs de Napoléon 1^{er} et les trophées du premier Empire, Alphonse XIII remarque deux drapeaux espagnols et les identifie.

« Il ont été pris, dit-il, au siège de Saragosse. Voyez, sur l'un d'eux, l'image de la Vierge de Pilar. Ce sont les volontaires de Saragosse qui avaient mis sur leur drapeau l'emblème. Dans une attaque des Français le régiment fut presque entièrement décimé. L'autre doit appartenir à l'ancien régiment de Tortos, dont, ajouta-t-il, souriant, le colonel actuel est l'empereur d'Allemagne. »

Avant de se retirer, le souverain visite le tombeau de l'empereur, puis il regagne l'hôtel Maurice.

Le roi s'est rendu chez MM. Loubet et Fallières.

La faim

La dixième chambre correctionnelle, que préside M. Hubert du Puy, jugeait une malheureuse femme inculpée de vol au préjudice d'une grande épicerie. Elle avait dérobé à l'étagère une boîte de chocolat.

« J'avais faim, avait dit la prévenue pour sa défense. Je n'avais pas mangé depuis trois jours. » « Alors il n'y a pas de délit ! » ne put s'empêcher de s'écrier le président. Et le tribunal acquitta.

Le Confit Balkanique

La démobilisation en Turquie

Un iradé ordonne le renvoi dans leurs foyers de trois autres classes de réservistes.

Agressions albanaises

Des bandes albanaises armées, venant des environs de Scutari, ont attaqué des sentinelles monténégrines, près de Touzi. Après un combat acharné, les Albanais ont été repoussés avec pertes.

Le roi de Bulgarie n'abdiquera pas

De source autorisée, on dément le bruit que le roi de Bulgarie aurait l'intention d'abdiquer, en présence des prétendues hostilités à son égard de la part de certains groupes parlementaires. On affirme qu'il ne se manifeste aucun mécontentement, et que tout est parfaitement tranquille dans le pays. On ajoute que la visite du roi Ferdinand à Vienne n'a aucun caractère politique. Elle est en réalité un témoignage de courtoisie envers le souverain vénéré de la monarchie des Habsbourg. Aucune convention n'a été conclue et ne sera conclue par la Bulgarie avec l'Autriche.

Petites Nouvelles

Le kaiser n'aime pas le tango. Toutefois, l'interdiction qu'il a prononcée ne vise que les officiers en uniforme. En tenue civile, les militaires du kaiser pourront tant qu'il leur plaira, danser le tango, l'one step et le two step.

Un bolide d'une grosseur extraordinaire, projetant une vive lueur et faisant entendre un grondement sourd et continu a traversé jeudi soir, à 6 heures, le ciel au-dessus de Toulouse, allant du sud-ouest vers le nord-est. Le phénomène a duré cinq ou six secondes puis une violente détonation a ébranlé l'air lorsque le météore a disparu à l'horizon. Le même phénomène a été également observé à Lavaur.

M^{lle} Jeanne Caussade, originaire de la commune d'Arcizac-Audour, vient de mourir à l'hôpital de Vic-Bigorre à l'âge de 105 ans. Cette vénérable femme avait conservé sa lucidité d'esprit et son enjouement.

A Tournon-St-Martin (Indre), la jeune Suzanne, âgée de six ans, voulut, pour s'amuser, avaler un haricot ; mais elle le fit si malheureusement qu'elle fut prise aussitôt d'étouffements. Malgré les soins qui lui furent prodigués, elle expira quelques minutes après dans les bras de ses parents désolés. Le médecin appelé ne put que constater le décès.

— Il a été établi par l'examen bactériologique que la peste pulmonaire sévit à Issimtioubé (Russie). Jusqu'au 18 novembre, 85 personnes avaient été atteintes : 45 sont mortes.

— Dans une usine d'Escaudœuvres, près de Cambrai un ouvrier nommé Jules Potiez, 46 ans, a touché par mégard un conducteur électrique. La mort a été instantanée.

— L'aviateur Védriens parti de Nancy a atterri à Prague. Il a effectué ce voyage sans toucher terre.

CAUSERIE

LE DEMI-SOU

On vient de distribuer aux députés le rapport fait au nom de la commission du budget sur le projet de remplacement de la monnaie de billon par une monnaie de nickel.

MM. Aigard, Louis Marin et Vaillant reprenant une ancienne proposition présentée en 1895 par M. Michelin, avaient, à ce propos, demandé la création d'une pièce de 2 centimes 1/2 ou demi-sou.

Par un vote presque unanime, la Commission du Budget s'était déclarée favorable à cette innovation démocratique, mais à cause des objections de l'administration et afin de ne pas retarder la transformation de la monnaie de bronze, elle consentit alors à saisir la Chambre par un rapport spécial.

Cette nouvelle pièce aurait-elle la faveur du public ? Pourquoi, si la pièce de cinq sous ou 1/4 de franc s'adapte aux transactions quotidiennes, rentre dans notre système de numération, est populaire et même décimale, n'en serait-il pas de même du demi-sou ou du quart de décime ?

Les partisans du demi-sou peuvent invoquer à leur appui sinon le texte libéral du moins l'esprit et l'intention du législateur de l'an XI, lequel a entendu fixer à la fois le principe de l'exception admise à la décimalité, par des coupures commodes, expéditives et satisfaisant aux nécessités commerciales.

« Ce serait, disait Gay-Lussac, un principe, mal appliqué, plus décimal que le système décimal lui-même » que d'interdire la convenance d'exprimer en centimes la valeur des pièces de monnaie divisionnaires du franc, que de ne pas pouvoir exprimer telle ou telle pièce, par exemple, celle de 25 c. et celle de 2 c. 1/2 ou 25 millimes, sous prétexte que la première ne peut être exprimée par un nombre rond de décimes, et la seconde par un nombre rond de centimes, et que l'une donne 2 décimes 1/2 et l'autre 2 centimes 1/2, ce qui est au moins symétrique.

Les millimes font partie du système décimal, et il sera profondément indifférent que la nouvelle pièce soit dénommée 0 fr. 025, ou 2 centimes 1/2 ou quart de décime. Le peuple saura ce que c'est la moitié de ce qu'il appelle quotidiennement « petit sou ». Gay-Lussac disait encore qu'une pièce exprimée en centimes ne cessait pas d'être décimale pour devenir centésimale.

De même une pièce exprimée en millimes ou fractions de centimes ne cesse pas d'être décimale. C'est le cas de 25 millimes ou 2 centimes 1/2 ou quart de décime, ou demi-petit sou. L'absence du quart de décime ou demi-sou dans la circulation suscite de si graves inconvénients que de hauts fonctionnaires, dont un ancien Directeur général du mouvement des fonds au Ministère des Finances, ont dit que cette création rendrait les plus grands services en faisant bénéficier les petites gens des variations de cours dont seuls bénéficient les intermédiaires.

Attachant peu d'importance aux obligations d'ordre purement théorique des défenseurs d'une conception étroite du système métrique décimal et reconnaissant qu'en matière de monnaie la rigueur des principes admis doit fléchir devant l'intérêt et la commodité du public, l'Administration ne simplement que le demi-sou puisse être de quelque utilité aux consommateurs.

Les auteurs de la proposition disent que le demi-sou doit se faire parce qu'il sera une attraction au point de vue de la fixation du prix des objets en vue de restreindre le coût de la vie ; — parce qu'il diminuera les bénéfices indus des intermédiaires ; — parce qu'il mettra fin à certains mécontentements, voire exactions ; — parce qu'il permettra au commerce de partager plus sensiblement avec la consommation les oscillations des cours et les fluctuations du prix des denrées ; — parce qu'enfin cette création rétablirait la symétrie et l'égalité entre le monde des affaires et le monde des petites gens, permettant aux uns comme aux autres des disputes infinitésimales qui ne les seraient d'ailleurs pas pour ceux auxquels elles sont interdites aujourd'hui. L'Etat publicain doit la justice à tous.

D'après les calculs faits, la première émission de 50 millions de pièces d'un demi-sou entraînerait une dépense de 755.000 fr. et laisserait un bénéfice net de 495.000 fr.

Jean LALOY.

CHRONIQUE LOCALE

Les nomades et la mensuration

Nous avons fait connaître les dates auxquelles, en application de la loi du 16 juillet 1912, les nomades et les forains doivent subir les opérations de la mensuration anthropométrique : dans le Lot ces opérations auront lieu en janvier.

C'est la première fois que cette loi sera appliquée de façon sérieuse et il en était vraiment temps.

Les autorités administratives ont beau prendre arrêtés sur arrêtés concernant la circulation des nomades ; la police de nos villes a beau expulser cette catégorie de vagabonds, toujours on en rencontre sur les routes, à l'entrée des villages.

L'expulsion pour ces oiseaux de passage n'est qu'un déplacement un peu brusque : on les fait partir, bah ! ils vont plus loin ; et par d'autres chemins, quelques mois après, ils reviennent s'installer sur le territoire d'où ils ont été chassés plusieurs fois.

Il n'y avait jusqu'à ce jour aucun règlement qui permit de sévir contre ces revenants : qui pouvait reconnaître en eux les nomades expulsés 6 mois auparavant ? La première fois, la roulotte comptait 5 personnes : à son retour, elle en renfermait 10. Demander à ces individus un état-civil ? Mais ils ignorent eux-mêmes d'où ils sont, et des papiers, ils n'en ont jamais eu.

Aujourd'hui, à défaut d'état-civil, on leur délivrera un certificat policier : le système de M. Bertillon y pourvoira, et les autorités judiciaires pourront enfin être fixées sur ces bohémien qui paraissent devant elles leur racontent ce qu'ils veulent sans qu'aucune de leurs allégations puisse être contrôlée.

De plus, comprenant que leur identité sera établie, ces éternels errants se surveilleront davantage et dans tous les cas, ils respectent un peu mieux les vergers, les poulaillers surtout de nos campagnes.

Vanniers, maquignons truqueurs, raccommodeurs de faïence et de parapluies, tireuses de cartes, diseuses de bonne aventure, toute cette séquelle pouilleuse qui git dans des guimbarde puntes à l'entrée des villages et des villes pourra être surveillée efficacement.

Car le truc de ces chapardeurs aussi cyniques qu'adroits était simple quand un méfait était commis dans un village, pour échapper à toutes recherches.

Le malandrin qui avait fait le coup quittait le campement et se rendait dans une autre roulotte amie installée à plusieurs kilomètres de la sienne.

Car règle générale les roulettes se suivent et se ressemblent. Elles sont occupées toujours par de nombreux sujets, et il faudrait un bien long examen pour pouvoir affirmer que les habitants de la roulotte 1, sont les mêmes que ceux qui, il y a huit jours, étaient les habitants de la roulotte 2.

Au surplus, dans les campagnes, encore moins dans les villes, nul ne s'attardait à faire un pareil examen.

Mais avec le système de la mensuration anthropométrique, il n'en sera plus de même, du moins il faut l'espérer.

Des résultats excellents ont déjà été obtenus et la police a pu trouver dans ces sordides baraques, au milieu d'une foule grouillante d'individus aux mêmes mines patibulaires, des malfaiteurs recherchés depuis longtemps.

Ainsi, avertis, les nomades se contentent, pour vivre, du produit de la vente de leurs paniers ou des aumônes recueillies par leurs femmes et enfants et ils respectent davantage les fermes qui ont le malheur de les avoir pour voisins même pendant quelques heures seulement.

Mais cette mensuration sera appliquée également à une autre catégorie de nomades plus dangereux encore que les premiers.

Car si les bohémien sont chapardeurs de nature, la plupart du temps leurs méfaits se bornent à enlever quelques poules, quelques linges, quelques ustensiles de cuisine, les autres sont cambrioleurs de profession.

Ces camelots sans domicile fixe, sans profession, sous le prétexte de vendre des ingrédients pour cors aux pieds, pour maux de dents, pénètrent dans les maisons, examinent les lieux pour voir si un beau coup pourrait être fait.

Eux-mêmes ne font peut-être pas le coup, mais grâce aux indications qu'ils ont notées, des camarades viennent un jour opérer à coup sûr.

Ont-ils un état-civil ceux-là aussi ? Les bohémien n'en ont pas de régulier : mais ces camelots en ont plusieurs. Selon les villes, ils s'appellent X ou Y : s'ils sont dans le

midi, leur pays d'origine est dans l'Est ou dans le Nord et vice versa.

Combien ont pu exercer leur industrie sans être inquiétés, grâce à ces certificats qu'ils fabriquent ou qu'ils ont volés.

Que de crimes et de cambriolages audacieux ont été commis qui sont restés impunis.

L'application de la mensuration anthropométrique ne peut qu'en diminuer le nombre ; mais surtout elle gênera dans leur triste industrie tous ces individus que de multiples états-civils rendaient presque insaisissables au détriment des braves gens.

LOUIS BONNET.

LA MÊME CHOSE

Au sujet de l'autorisation accordée au département du Lot, de s'imposer pendant l'année 1914, pour insuffisance de ressources ordinaires, nous lisons dans un journal cléral les réflexions suivantes :

« Rien d'étonnant à ce que le Lot, bien qu'il possède Malvy et de Monzie, deux légumes qui veulent être grosses, ait à répéter souvent : « Un impôt de plus ». Quand pourra-t-il dire : « Un impôt de moins ? »

Et à la question qu'il pose, notre confrère cléral répond d'une façon tranchante : « Quand le régime aura vécu ! »

Peste ! c'est répondre nettement, cela ; mais nous serions curieux de savoir comment le régime cher à ce confrère — le Roy évidemment — se tirerait d'affaire, pour solder les dépenses engagées, pour assurer les divers services, assistance, vicinalité, etc., etc. Il réfléchirait, puis... il ferait la même chose que l'autre, parbleu !

L. B.

Au Sénat

Dans sa séance du 18 novembre, le Sénat a procédé à la nomination de la Commission chargée de l'examen du projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif aux immunités accordées aux fonctionnaires de l'enseignement.

Parmi les membres de cette Commission, nous sommes heureux de relever le nom du sympathique et actif sénateur du Lot, M. Loubet.

Ponts et Chaussées

Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote M. Joffre, attaché au service vicinal du Lot, est nommé à partir du 1^{er} décembre 1913, commis dessinateur à la direction des travaux publics du Maroc, à Rabat.

Nos félicitations.

Tabacs

M. Capmas, commis de culture de 8^{ème} classe, attaché à la direction des tabacs à Cahors, est élevé sur place à une classe supérieure de son grade.

Société de secours mutuels des instituteurs et institutrices du Lot

Le Conseil d'administration se réunira au commencement de la seconde quinzaine de décembre pour examiner les demandes de secours afférentes au 4^{ème} trimestre de l'exercice 1913. Dans cette réunion, il sera également statué sur les demandes de secours extraordinaires.

Tous les dossiers doivent être envoyés au Président avant le 15 décembre par l'intermédiaire du délégué du canton qui doit y joindre un rapport de la commission cantonale.

Le Président,
J. BRUNET.

Syndicat d'Initiative de Cahors et du Quercy

Divers journaux du département et de la région ont donné d'excellent compte rendu de l'assemblée générale du 16 novembre. Le public Quercinois est ainsi au courant des détails de la chaleureuse réception que la capitale du Causse a réservée à ses hôtes.

Le bureau tient cependant à remercier encore M. le Maire de Gramat, les anciens et nouveaux adhérents du groupe local, MM. le président et les membres de la société musicale et tous ceux qui ont bien voulu s'employer à transformer en fête somptueuse la réunion annuelle du Syndicat.

Il doit une reconnaissance particulière au sympathique M. Despagès qui, une fois de plus, s'est montré organisateur de premier ordre en même temps qu'ami dévoué du Tourisme.

Banquet de la classe 1902

Les camarades de la classe 1902, sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu ce soir samedi 22 courant, à 9 heures, à la mairie.

Organisation du banquet annuel.

Appel de la classe 1913

Le contingent de la classe 1913 (service armé et services auxiliaires), sera appelé aux dates ci-après :

20 novembre. — Les hommes pris « bon absents » au conseil de révision.

26, 27 et 28 novembre (par fractions sensiblement égales) le restant du contingent.

Les hommes affectés en Algérie ou Tunisie sont appelés à des dates particulièrement calculées d'après le jour du départ du paquebot devant les amener à destination.

L'ordre d'appel indique à chaque jeune soldat le corps ou bureau de recrutement qu'il doit rejoindre individuellement ainsi que les jour et heure où il doit s'y présenter.

Dès réception de cet ordre, le destinataire détache le récépissé (partie bleue) le date, le signe et le remet immédiatement à la poste sans affranchir.

Développement des cultures maraîchères et fruitières dans le Lot

Nous sommes informés que, sur l'initiative de notre compatriote M. Bouat, Président de la Chambre syndicale des Commissionnaires en fruits et primeurs de Paris, et de M. Dambier, Inspecteur Commercial à la Compagnie d'Orléans, une conférence sur la culture maraîchère, notamment celle des asperges, aura lieu dans la salle de la Mairie de Bétaille, le 30 novembre à 2 h. 1/2. Quelques producteurs du Loir-et-Cher y assisteront.

Il n'est pas douteux que l'annonce de cette réunion suscite le plus vif intérêt.

En se proposant de donner aux propriétaires agriculteurs toutes les indications de nature à les renseigner exactement sur le mode de culture de l'asperge et sur les bénéfices certains qui peuvent être retirés de sa vente, les promoteurs de la réunion donnent suite à une intention que l'on ne saurait trop louer : celle de préconiser dans une région favorable à son développement et pour le plus grand profit des intéressés, la culture intensive d'un légume qui donne dans les contrées où on le cultive des résultats particulièrement rémunérateurs.

Il nous paraît superflu de mettre en lumière les avantages que notre région peut et doit retirer du champ nouveau qui s'offre à son activité agricole. Déjà dans certains départements, ou autrefois la garance, le blé, la vigne étaient les seuls produits qui sollicitaient les efforts et les travaux de nos agriculteurs, une excellente transformation s'est opérée. Depuis dix ans, dans ces départements on s'adonne d'une manière toute particulière à la production des fruits et primeurs.

Mais, si profitable qu'ait été cette orientation pour ceux qui l'ont suivie, on ne saurait en déduire qu'il n'y a pas lieu d'aller plus avant dans une voie si riche de conséquences heureuses. On conçoit, au contraire que la transformation à laquelle nous faisons allusion s'accentue, c'est-à-dire, qu'elle soit complétée, sans confondre avec elle, par une culture qui donne ses fruits à une époque où les débouchés sont nombreux, assurés et rémunérateurs, dont les aléas dans la production sont nuls, et qui présentent, en outre, le précieux avantage d'entraîner, éventuellement, l'éclosion d'une industrie nouvelle : celle des conserves.

Nous ne saurions d'autre part, passer sous silence cette considération importante et grave que, favoriser le développement d'une culture nouvelle, c'est contribuer à attacher au sol natal les travailleurs trop enclins, à le quitter pour aller dans les villes à la conquête d'une situation incertaine.

Nous n'aurions pas fait ressortir tous les efforts des organisateurs de la réunion du 30 novembre, si nous ne faisons connaître que celle-ci a été précédée d'un voyage d'études dans la vallée de la Loire, effectué par M. Bouat auquel s'étaient joints un certain nombre d'agriculteurs du Lot. La garantie que la culture de l'asperge a été étudiée sur place et la présence à Bétaille de quelques-uns des producteurs du Loir-et-Cher qui se sont mis si obligamment à la disposition de nos compatriotes, sont de nature à donner à ceux-ci, s'ils en ont besoin, la certitude que les questions dont ils se seront entretenus ont été préalablement l'objet d'un examen approfondi.

Aussi sommes-nous persuadés que tous les agriculteurs de Bétaille et des communes avoisinantes se feront un devoir d'assister à la conférence. Ils manifesteront ainsi par leur unanimité, l'intérêt qu'ils prennent au problème qui sera posé devant eux.

Nous nous excusons en terminant que l'excellence de la cause que viendront soutenir à Bétaille MM. Bouat et Dambier, secondés par les producteurs du Loir-et-Cher, soit telle qu'elle nous ait entraîné à émettre parfois, au cours de cette relation sur le domaine des conférenciers. Les seconds en préparant leur terrain pour une semblable tâche est non seulement notre rôle, mais aussi notre devoir, puisque les intérêts, la riches-

se de notre région et l'amélioration du sort de nos agriculteurs sont en jeu.

Association de Quercynois à Paris

Une nouvelle Association de Quercynois qui n'a pas, disons-le tout de suite, l'ambition de rivaliser avec les groupements déjà existants, vient de se fonder à Paris, sous le titre : « Union mutuelle du Quercy ».

Il s'agit d'une société de Secours mutuels de Prévoyance et d'Assistance sociales d'origines des départements du Lot et du Tarn-et-Garonne. Cette intéressante initiative, dont le succès semble assuré, est due à un groupe de Lotois. Elle a déjà rencontré de précieuses sympathies et de nombreux encouragements.

On peut adresser les adhésions au siège social chez M. Morbach, avocat près la cour d'appel, 23, rue Le Verrier à Paris.

Mouvement des vins

L'Officiel publie le tableau dressé par l'administration des contributions indirectes relativement aux récoltes de vin en 1913, comparativement à l'année 1912.

Voici pour le Lot les renseignements publiés :

En 1913 : stock, 15.515 hectolitres.

Quantités déclarées, 239.789 hectolitres.

Total : 253.304 hectolitres.

En 1912 : stock, 6.616 hectolitres.

Quantités déclarées, 217.963 hectolitres.

Total : 224.579 hectolitres.

Soit une différence en plus en 1913 de 28.725 hectolitres.

Cinéma

Représentation cinématographique dimanche dans l'après-midi et dans la soirée au Café de la Promenade.

A signaler un film qui intéressera particulièrement les spectateurs : « Le voyage de M. de Monzie à Concarneau. »

Fête de la Sainte-Cécile

L'Avenir Cadurcien et la Diane Cadurcienne fêteront la Sainte-Cécile le dimanche 23 novembre. Un concert suivi d'un défilé aura lieu à 3 heures, sur les Allées Fénelon. A 7 heures, un banquet réunira à l'hôtel du Midi les membres de la Commission et les membres exécutants des deux sociétés.

PROGRAMME DU CONCERT

Cortège triomphal AVON.
Polka pour 2 Cornets et 2 Bugles Boisson.
Les Noces de Figaro Ouv. Mozart.
Fantaisie pour saxophone soprano Escudé.
Défilé avec tambours et clairons Bouchel.

Théâtre de Cahors

Nous rappelons que c'est dimanche 23 novembre que l'excellente tournée Charles Baret donnera sur la scène de notre théâtre en représentation

YVONIC

la belle pièce de M. Paul Ferrier et de M^{lle} Jeanne-Paul Ferrier.

Théâtre du Capitole

(DIRECTION J. BOYER)

Spectacles projetés

Dimanche 23 : matinée « Les Huguenots » ; soirée « Carmen ».
Mardi 25 : « Hérodiade ».
Mercredi 26 : « Lakmé » et « Le Maître de Chapelle ».
Jeudi 27 : « Le Secret de Suzanne » (création) et « Galathée ».
Samedi 29 : « Samson et Daila ».

Etat civil de la ville de Cahors

Du 15 au 22 novembre 1913

NAISSANCES

Vican Suzanne-Marcelle, rue Labarre, 47.
Fourès Gabriel-Lucien, rue du Lycée, 38.
Védrennes Paul-Henri, rue du Lycée, 2.
Laborde-Lagrange Simonne-Marguerite-Suzanne, rue Fondue Haute, 10.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Sudres Armand, voyageur de commerce, et Monty Marie, fille de service.
Lafleur Joseph, soldat au 7^e de ligne, et Renoni Adèle, s. p.
Gasc Olivier-Théophile, ouvrier ferblantier, et Poussou Amélie, ouvrière chapelière.
Latapie Augustin-Henri, brigadier maréchal-ferrant au 8^e dragons, et Delsériès Gabrielle-Emilie-Germaine, s. p.

DÉCÈS

Laporte Antoine, 74 ans, meunier, rue St-James, 15.
Terret Jeanne, v^e Barry, 73 ans, s. p., à Béguos.
Iches Emile, 47 ans, boueur, rue Neuve des Badernes.
Clavière Jeanne, v^e Bénays, 81 ans, à Lacapelle.

Viviés Jacques-Philippe, 71 ans, propriétaire à Terre-Rouge. Monville Gaston-Daniel, 36 ans, boulanger, rue Clément-Marot, 5.

FOIRES DE LA SEMAINE du 24 au 29 Novembre

ARRONDISSEMENT DE CAHORS

Lundi 24 novembre : Montcahier, Catus.
Mardi 25 : Bélaye, Lalbenque.
Mercredi 26 : Luzech.
Jeudi 27 : Beuregard, Cazals.
Vendredi 28 : St-Cernin, St-Martin-de-Vers.
Samedi 29 : Belfort.

ARRONDISSEMENT DE FIGEAC

Lundi 24 novembre : Anglars, Laval-de-Cère, Calviac, Lacapelle-Marival, Terrou.
Mardi 25 : Cardillac, Larnagol, St-Cirqs.
Mercredi 26 : Bretenoux.
Jeudi 27 : Puybrun, Reyrevignes.
Vendredi 28 : Montet-et-Boujal (au village de Lavitarelle).
Samedi 29 : Rudelle.

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

Mardi 25 novembre : Rocamadour, Vaillac.
Mercredi 26 : Montfaucon.
Jeudi 27 : Lamothe-Fénélon.
Samedi 29 : Floriac, Gourdon.

On demande

A L'IMPRIMERIE
DU JOURNAL DU LOT
Des Compositeurs typographes

Arrondissement de Cahors

Concours

L'Affaire (suite). 2^e fait.

Voici en résumé la déclaration que nous a faite M. Flaujac Auguste, qui ne voit pas d'inconvénient à ce qu'on donne son nom en toutes lettres :

Le 8 octobre 1912, jour anniversaire de sa naissance, il faisait lui aussi son premier versement d'assurance facultatif à la Caisse des retraites ouvrières et paysannes. Pour cela, muni de la carte que lui avait remise l'employé de la mairie, il se présente au bureau de poste de la localité et prend pour 18 fr. de timbres. Séance tenante, sur le guichet même du bureau, il en garnit la dite carte qu'il va remettre ensuite à l'employé de la mairie.

Celui-ci, après avoir vérifié le versement, dit à M. Flaujac que s'il ajoutait 4 fr. 80 à son versement pour la période de temps qui va du 1^{er} juillet 1911 au 8 octobre 1911, il bénéficierait de tous les avantages de la loi.

Sur cet avis, M. Flaujac revient au bureau de poste, et encore les 4 fr. 80 de timbres et les colle toujours sur la même carte en présence de l'employé. Après quoi il réclame un reçu de la carte qu'il remet. On lui répond qu'on n'a jamais délivré de reçu à personne, mais qu'il n'y a rien à craindre puisque on a à faire à l'Etat. Sur ce il se retire.

Le 30 mai 1913 il reçoit le bulletin annuel de situation qui ne mentionne qu'un capital versé de 15 fr. 40. Où sont donc passés les 7 fr. 40 qui manquent ?

C'est ce dont il se propose de demander compte par toutes les juridictions en vigueur.

Et de ceux.

Luzech

La foire aux oies. — La foire de Luzech qui se tiendra mercredi 26 novembre, aura une importance toute particulière.

Comme tous les ans, beaucoup de propriétaires se proposent d'apporter sur notre marché leurs oies grasses. Les acheteurs sont donc assurés

de trouver à la foire de Luzech un choix considérable d'oies, de canards et de foies gras.

On continuera la distribution et le paiement des bons-primés aux propriétaires de bœufs et de moutons.

Arrondissement de Figeac

Cajarc

Tir au fusil de guerre. — La Société de tir et de préparation militaire « Pro Patria » exécutera aujourd'hui dimanche, à 13 h. 1/2, au stand de l'Emprunt, ses premiers tirs au fusil de guerre, à la distance de 100 mètres.

MM. les membres honoraires et participants sont instamment priés de venir nombreux à cette première sortie.

Géalou

Bureau de tabac. — Nous apprenons avec grand plaisir que M. Granot, conseiller d'arrondissement radical du canton de Cajarc, vient d'être nommé titulaire du bureau de tabac de la commune de Géalou.

A M. Granot dont tout bon démocrate apprécie hautement le dévouement, nous adressons nos plus sincères félicitations.

A. P.

Marclillac

Monuments historiques. — Par un testament olographe, en date du 21 décembre 1909, M. Fâret de Tulte, préfet honoraire, décédé le 1^{er} octobre 1912, avait légué une somme de 10.000 francs à la commune de Marclillac. Selon la volonté du testateur, le revenu de cette somme devait être employé à l'entretien de l'intérieur de l'église (ancienne chapelle de l'Abbaye), classée comme monument historique.

Le Conseil municipal, dans sa séance du 15 décembre 1912, avait demandé l'autorisation d'accepter ce legs. Les héritiers du testateur n'ont fait aucune opposition à la délivrance du dit legs.

M. le Préfet du Lot, par arrêté du 17 novembre 1913, a autorisé la commune de Marclillac à l'accepter.

Le montant devra être placé en rente 3 0/0 sur l'Etat, avec mention sur le titre d'inscription de la destination des arrérages.

Arrondissement de Gourdon

Gramat

Conseil municipal. — Réunion aujourd'hui dimanche, à 10 heures du matin. Session de novembre.

Soulomès

Mariage. — Vendredi soir a été célébré le mariage civil de M. Delped René, fils de M. Delpech Jean, adjoint au maire de Soulomès, avec Mlle Lavergne institutrice à Soulomès.

Nos meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

Vaillac

Carnet blanc. — Nous apprenons le prochain mariage de M. Louis Cocula ex-caporal au 9^e d'infanterie, avec mademoiselle Eléonore Soucillac. La future mariée est la fille de M. Soucillac, président fondateur du comité radical socialiste.

Aux futurs époux nous adressons nos meilleurs vœux de bonheur.

Tournée du Percepteur. — Nous informons les contribuables que le percepteur sera dans nos murs le jour de la foire du 25 novembre.

Lamothe-Fénélon

Attentat contre un train. — Jeudi, à 10 heures 20, entre les stations de Nozac et de Lamothe-Fénélon, un

caillou a été lancé avec une grande violence contre un wagon de 3^e classe du train 700, venant de Montauban et allant à Brive.

Une des portières de ce wagon a été brisée et une dame qui se trouvait sur l'une des banquettes a été atteinte. Elle a reçu une blessure assez sérieuse à la tête.

La blessée, qui est, nous dit-on, une des artistes qui ont joué mercredi à Cahors, a été soignée à l'arrivée du train à Brive, par le médecin de la compagnie.

La gendarmerie a ouvert une enquête.

Souillac

Notre fanfare. — La fanfare de Souillac nouvellement reconstituée sous l'habile direction de M. Martin, fêtera aujourd'hui la Sainte-Cécile. De 8 heures à 4 heures, concert sur les Promenades.

Programme : L'Explosion, pas redoublé de Escudé ; La reine des prés fleuris, fantaisie de Arnoux ; Le valse des fiancés de Mougeot ; La vallée du Grand Morin de Renoux ; Le Galant pompier, polka-marche de Louis Lestrade.

Société de pêche à la ligne. — La réunion annuelle se tiendra à la mairie de Souillac le dimanche 30 courant à 8 heures du soir.

Ordre du jour : Compte rendu moral et financier ; Fixation du banquet suivi de bal.

Les braves gens. — Nous signalons la conduite du facteur rural Sabatier, attaché au bureau de Souillac. Ayant à deux reprises reçu pour envoyer des mandats deux billets de cent francs pour des billets de cinquante francs, ce modeste fonctionnaire rendit le reliquat aux envoyeurs, qui surs de ne s'être pas trompés ne voulaient pas accepter la somme. A ce brave agent des postes, nous adressons nos bien sincères félicitations.

H. T.

Chronique vinicole

CONSEILS RATIONNELS SUR LA VINIFICATION

Soins de propreté à donner au matériel et aux bâtiments

NETTOYAGE DU MATÉRIEL AYANT DÉJÀ SERVI

A) Vaisseau en bois

1^o Les moyens chimiques

(Suite).

« 4^o Bien laver le fût à deux ou trois reprises avec de l'eau limpide et propre, le laisser égoutter puis le mécher si on veut le conserver prêt à l'usage, ou y introduire aussitôt le vin ou la boisson auquel on l'a destiné.

« Avant de se servir du tonnel, bien remuer la bonbonne avec un bâton pour y mélanger le dépôt au liquide. Pour les cuves se servir d'une brosse ou d'un pinceau, en observant les mêmes conditions que pour les futails.

« Recueillir le liquide qui n'a pas été absorbé et le compléter pour servir à une autre opération, sans jamais y ajouter d'eau. »

Eau salée bouillante. — Un moyen d'assainissement et de rinçage, principalement contre les moisissures, à la fois chimique et mécanique, consiste à faire usage de l'eau salée bouillante, si l'on n'a pas de générateur de vapeur à sa disposition.

On prendra 1 kilogramme de sel pour 10 litres d'eau, par pièce ; on verse le tout bien bouillant dans le tonneau. Grâce au sel, la température de l'eau dépasse 100° et elle agit mieux.

Acides sulfureux. — Quelques observations sur le méchage. — Cette petite opération, qui permet de conserver des fûts un certain temps sans

altération, demande à être faite intelligemment. Il faut éviter de mécher un fût qui n'est pas bien égoutté, car l'acide sulfureux se dissout dans l'eau et peut donner très mauvais goût au vin, si le fût est immédiatement rempli.

Autant que possible, ne pas laisser tomber dans les fûts les cendres et des parties de soufre enflammé : celles-ci, contenant des sulfures solubles, engendrent dans le vin de petites quantités d'acide sulfhydrique à odeur d'œufs pourris très désagréable.

L'acide sulfureux en usage jusqu'à ce jour provient surtout de la combustion du soufre.

Les sulfures employés couramment renferment diverses impuretés, parfois même de l'arsenic.

On brûle le soufre, soit à l'état brut, sur une écuelle en terre, quand il s'agit de soufre de grands foudres, soit à l'état de mèches souffrées pour les fûts, barriques ou demi-muids.

La combustion du soufre, dans ces conditions, présente des inconvénients graves qu'il convient de signaler et qui disparaissent si l'on emploie de l'acide sulfureux chimiquement pur.

Acide sulfureux liquide anhydre. — Un grand progrès vient d'être réalisé pratiquement par l'emploi de l'acide sulfureux liquide anhydre, injecté dans les fûts sous forme gazeuse. Le procédé, dans les chais importants, est non seulement économique et pratique, mais le gaz employé étant pur, ne possède aucun des redoutables inconvénients des mèches souffrées et ne communique jamais de mauvais goût.

Enfin, il est possible de doser mathématiquement la quantité d'acide sulfureux à introduire, par l'emploi d'un appareil doseur qui est dû aux recherches scientifiques de M. Pacotet, ingénieur agronome, et qui porte le nom de « sulfomètre ».

En résumé : prix relativement peu élevé du produit ; sécurité absolue dans l'emploi ; facilité dans les manipulations ; rapidité dans les opérations et certitude dans les quantités employées.

Paul GARNAL,
Pharmacien de 1^{re} classe.

(A suivre).

Chemins de fer du Midi

La seconde édition du Guide Illustré de la Compagnie des chemins de fer du Midi vient d'être mise en vente. Elle contient la nouvelle marche des trains qui sera appliquée jusqu'au 1^{er} juillet 1914 et une description de toutes les stations hivernales de la région pyrénéenne, si favorables aux sports de toute nature et aux cures d'air : Biarritz et les plages de la côte basque, d'où partent les nouveaux services d'auto-cars à destination de St-Sébastien et de Pamplune ; Pau et Cambou ; Cauterets, Barèges et le Cirque de Gavarnie ; Luchon et Superbagnères ; Vernet-les-Bains, Amélie-les-Bains et Font-Romeu, etc., etc. On trouve également, dans le Guide Illustré, avec des gravures, des cartes et des plans, les renseignements les plus exacts et les plus complets sur les hôtels si confortables, qui viennent d'être créés par la Société des Chemins de fer et Hôtels de Montagne aux Pyrénées, et sur les diverses excursions à faire dans la pittoresque région desservie par les Chemins de fer du Midi.

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie. Sommaire du n^o 2113 du 22 novembre 1913.

Le dirigeable Clément-Bayard VI. — Les pistes de fourmis. — Les nouvelles lampes électriques à incandescence. — Les eaux de barrages-réservoirs sont-elles potables ? — La physiologie des parasites. — Une ligne à

grand trafic substituée à une ligne d'intérêt local. — Les précurseurs parisiens en Galilée. — Académie des sciences. — Le « Cuisineur l'Economie ».

Ce numéro richement illustré, contient en outre un supplément de 8 pages, donnant de nombreuses informations, la description d'appareils utiles (mécanique, électricité, etc.), une chronique d'hygiène, des recettes et procédés utiles, une boîte aux lettres pour les abonnés, une bibliographie, le bulletin météorologique de la semaine.

Un abonnement d'essai d'un mois est servi à toute personne en faisant la demande à Masson et Cie, éditeurs, 120, boul. Saint-Germain, Paris.

EN VENTE PARTOUT

La Vie Heureuse

NOUVELLE SÉRIE

Paraissant
**2 FOIS PAR MOIS
LE 5 ET LE 20**

L'ÉLÉGANCE et LA MODE
LES LETTRES et LES ARTS
LES IDÉES et LES ACTES
LA VIE PRATIQUE :
TOUTE
L'ACTUALITÉ FÉMININE

SUPERBE COUVERTURE en 3 COULEURS

50 CENTIMES

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Sommaire du numéro du 20 novembre.
Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 francs de livres par an).

PARTIE LITTÉRAIRE

Paul Acker, Les Demoiselles Bertram (D). J. Rouch, La Découverte du Pôle Sud, (Avec une carte.) Colonel Biadelli, De Paris à Metz, 1870. Souvenirs militaires publiés par le comte Biadelli, son fils. Comtesse de Bausset, Madame de Nanteuil, écrivain de la jeunesse. Gustave et Edmond Hue, La Restauration, ses fidèles, ses adversaires, d'après la correspondance et les notes inédites d'un royaliste (1).

Memento bibliographique. Revues étrangères. L'Actualité : Revue des revues françaises. Les Faits et les Idées au jour le jour. Revue économique et financière. La Vie mondiale. Courrier théâtral. La Vie pratique. Chronique sportive.

PARTIE ILLUSTRÉE

Souvenirs du comte Biadelli : Le colonel comte Biadelli à Metz, en 1870. Fac-similé de deux lettres de Napoléon III au colonel Biadelli.

Madame de Nanteuil : Mme de Nanteuil en 1870. Chalet de Mme de Nanteuil à Etretat. L'amiral Courbet. Cherbourg. La rade.

La Découverte du Pôle Sud : Carte du pôle Sud, d'après Amundsen, Scott et Shackleton.

Actualités : M. Paul Acker, M. Ernest Dupuy, inspecteur général de l'Instruction publique, qui doit donner dans la série le Centenaire de 1814 une conférence sur l'Université en 1814. Les remparts d'Aiguës-Mortes qui ne sont point protégés contre l'envahissement de commerçants établissant des magasins ou entrepôts au pied de ces remparts.

Près du phare d'Eckmühl, en Danemark est venu s'échouer un écacadé d'un poids approximatif de 100.000 kilos, au corps lancé mesurant de 15 à 16 mètres de long.

Les incidents de Saverne : Le cercle des officiers. Types de paysans alsaciens originaux de Saverne (deux gravures).

Nos Cuirassés : Le lancement du Patria aux chantiers de la Seyne.

Au Maroc : L'armée marocaine. Le commandant de l'escadron de la garde chérifienne et l'étendard du sultan.

L'étranger : Au Mexique : le président Huerta. M. Taft, ancien prési-

dent des Etats-Unis, assiste comme professeur délégué de l'Université de Yale à l'inauguration du Conservatoire de l'Évolution, de l'Université de Princeton.

L'Instantané, partie illustrée de la Revue hebdomadaire, tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Publiciste 37 ans, off. d'Acad., demande situation dans Journal, Imprimerie, Publ. etc. A disposition de comités ou candidats pour élections législatives. Ecrire aux initiales F. R. Agence Havas, Publicité, 8, Place de la Bourse, Paris.

AU TAILLEUR MODERNE

38, Bd Gambetta, Cahors, 1^{er} étage

H. SOURDOIRE Successeur

Tailleur pour Hommes et Dames

Informé sa nombreuse clientèle qu'il tient à sa disposition toutes les Nouveautés de la saison, soit en Costumes pour Dames ou pour Hommes et l'engage à venir se rendre compte par elle-même des tissus et des modèles de la saison.

Prix très modérés

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR

favori des CHEVEUX

Rend progressivement aux CHEVEUX GRIS la NUANCE

NATURELLE, arrête la chute,

les fait repousser et enlève les pellicules. Chez les Coiffeurs, et Parf.

Dépt.: 26, rue Etienne-Marcel

PARIS



Berliet 24/40 HP 1907

Limousine, 6 places intérieur. Essai sur toutes routes. 6.000 fr. FÉLIX, 14, rue de La Boétie, Paris.

CRÈME SIMON

Unique pour la Beauté du Visage

et les soins de la peau.

UN PRÊTRE

Indique gratuitement recettes infailissables pour guérir promptement et radicalement l'Anémie, la Malnutrition, la Faiblesse, la Neurasthénie, le Diabète, l'Alcoolisme, le Mauvais goût de Bile, les Maladies des Pommons et des Voies respiratoires, Coqueluche. Ecrire à l'abbé LAURET, Curé d'Erville (Lorraine).

SAVON des PRINCES du CONGO

Mélangé avec des Imitations. — V. VALSBIER.

BULLETIN FINANCIER

Paris le 21 novembre 1913

Pendant la première partie de la séance, le marché a encore fait preuve de lourdeur ; mais par la suite, une vive reprise de la rente française lui a donné une certaine impulsion et la tendance s'est raffermie dans presque tous les compartiments.

Note 3 0/0 a été plus soutenue et a regagné 20 centimes à 86,90.

Assez bonne tenue de la généralité des fonds d'Etats étrangers : l'Extérieure espagnole termine à 91,15, l'Italien à 98,35, le Turc à 87,67 et le Serbe à 82,85. Le Russe 3 0/0 1896 cote 72,70, le 4 1/2 1909 100,35 et le consolidé 92,30.

Nos établissements de Crédit restent hésitants. La Banque de Paris s'inscrit à 1729, le Crédit foncier à 878 et le Crédit Lyonnais à 1678.

Dans le groupe des chemins français, l'Est cote 906 et le Lyon 1280.

Le compartiment cuprifère demeure lourd.

Le Rio recule à 1810.

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXXVI

Un drame en famille

— Puis-je vous demander si dans votre présence au château il ne faut voir autre chose qu'un acte de charmante courtoisie, ou si je dois attribuer votre bonne visite à quelque raison encore inconnue de moi ?

Malgré la gravité et l'importance de ses fonctions, le procureur du roi se sentit pris d'un embarras si grand, en entendant cette question, qu'il baissa les yeux, rougit légèrement et garda le silence, quoique le général se fût adressé personnellement à lui.

Avec un embarras non moins grand, qui se trahit par un faible bégayement, le juge prit la parole.

— Monsieur le comte... dit-il avec une involontaire hésitation, mon-

sieur le président du tribunal de première instance m'a commis pour vous entendre (il n'osa se servir du mot interroger), pour vous entendre sur les faits articulés dans une requête en interdiction présentée contre vous...

Tandis que le juge prononçait péniatement ces mots, le pâleur du général augmentait d'une façon très sensible.

Mais ce symptôme extérieur d'une vive émotion ne dura que quelques secondes et le visage du vieillard reprit sa coloration habituelle.

— Une demande en interdiction ?... répéta-t-il d'une voix très lente et très calme.

— Oui, monsieur le comte.

— Comment se fait-il, monsieur, que j'apprene par vous et aujourd'hui seulement un acte d'une telle importance ? Comment se fait-il qu'on n'ait point jugé à propos de me prévenir ?... N'y a-t-il point là un manque d'égarés dont j'aurais le droit de m'affliger et de me blesser, en dehors de ce que la requête dont vous me parlez présente d'odieux et de blessant ?

— Ce fut le procureur du roi qui répondit :

— Monsieur le comte, le manque d'égarés dont vous semblez vous plaindre à bon droit ne saurait s'imputer qu'à la loi elle-même et non point à ses représentants. La loi est-

me que les personnes contre qui l'interdiction est requise ne sont point censées jouir de la plénitude de leurs facultés morales, et que par conséquent la signification de la requête serait inutile... Dans une demande de ce genre, la seule chose véritablement importante, la seule qui doive attirer l'attention de la justice, est de vérifier tout d'abord la sincérité plus ou moins grande des allégations des requérants...

— Ces requérants, monsieur, quels sont-ils ? demanda M. de Presles avec une expression hautaine et sévère.

— Deux de vos enfants, monsieur le comte... le vicomte Gontran de Presles, et madame Georges Herbert, née Diane de Presles...

— Et s'il vous était prouvé, messieurs, que mes deux enfants ont menti sciemment à la justice, dans l'intérêt de je ne sais quels honteux calculs de cupidité, quelle punition pourrait les atteindre ?

— Aucune, monsieur le comte, aucune autre du moins que les remords de leur conscience et la clameur de l'indignation publique soulevée contre eux.

— Vous oubliez un châtimement plus terrible !...

— Lequel, monsieur le comte ?

— La malédiction de leur père...

— Un profond silence suivit ces terribles paroles.

Tous les témoins de cette scène semblaient atterrés, tous, à l'exception de Gontran, qui se sentant à demi vaincu mettait cependant dans son regard une expression railleuse et appelait sur ses lèvres un sourire rempli de fanfanerie et de cynisme.

— Eh ! bien, messieurs, reprit le vieillard, puisque mon fils et ma fille provoquent mon interdiction, c'est que sans doute je me trouve dans l'un des cas d'imbécillité, de démence ou de fureur prévu par la loi... Examinez-moi donc et décidez de moi, puisque ma destinée est entre vos mains ; mais, d'abord, veuillez m'apprendre de quelle nature est cette démence que l'on me reproche et dont je ne soupçonnais point l'existence...

— Monsieur le comte, répondit le juge, les requérants affirment que depuis plusieurs mois un grand et rapide affaiblissement est survenu dans vos facultés intellectuelles... ils ajoutent que votre vie s'écoule maintenant dans un état habituel d'anéantissement moral, état que le langage familier désigne par cette expression : être tombé en enfance... ils prétendent enfin, et ils l'ont offert de le prouver, que même dans les rares moments lucides que vous laissez que nous pourrions appeler le sommeil de votre pensée, vous ne retrouvez point la plénitude de vos facultés, que votre mémoire notam-

ment a sombré dans le naufrage de votre intelligence, et que vous ne conservez aucun souvenir des événements anciens ou récents, importants ou minimes, auxquels vous vous êtes trouvé mêlé, ou qui se sont accomplis autour de vous...

— Est-ce tout, monsieur ?

— Oui, monsieur le comte, c'est tout...

— Et cette requête est signée de mon fils et de ma fille ?

— Oui, monsieur le comte, de tous deux...

— Eh ! bien, je vais répondre... répondre comme faisait le philosophe grec à je ne sais plus quel philosophe sophiste qui niait le mouvement... il se contenta de marcher, et le sophiste vaincu s'enfuit, au milieu des huées de la multitude...

Le vieillard sembla se recueillir pendant un instant, puis il continua, de sa même voix calme et mesurée, mais sous laquelle on dev

ETUDE
DE
M^e FRANK SAUVÈTRE
LICENCIÉ EN DROIT
AVOUÉ A CAHORS
10, Cours de la Chartreuse
Successeur de M^e AUTEFAGE et LACAZE

EXTRAIT
D'un Jugement de séparation
de biens

D'un jugement rendu contradictoirement par le tribunal civil de première instance de Cahors, le dix-huit novembre mil neuf cent treize, au profit de Madame Marie-Lucie LAMOURE, sans profession, épouse de Monsieur Pierre-Léon DELBRU, inspecteur d'assurances, demeurant ensemble à Cahors, rue Ste-Barbe n° 8, contre le dit Monsieur Pierre-Léon DELBRU. Il est appelé au public que la Compagnie d'Orléans, a été prononcée entre les dits époux LAMOURE-DELBRU. Pour extrait conforme : Cahors, le vingt novembre mil neuf cent treize.

F. SAUVÈTRE.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Pyrénées et Golfe de Gascogne
Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classe.
Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.
Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 5 itinéraires différents via Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Bayonne, Hendaye, Biarritz, Pau, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation.

tion. Prix, 1^{re}, 3^e, 4^e et 5^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50 ; 2^e classe, 123 fr. — Prix, 2^e itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50 ; 2^e classe, 122 fr. 50.
Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le Centre de la France et les Pyrénées, divisées en 7 zones, délivrées au départ de Paris et des principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre pour les zones A, B, C, D et E, et du 1^{er} décembre au 1^{er} mars pour les zones F, G et H, donnant aux voyageurs le droit de circuler à leur gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation.
Pour les cartes de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.
NOTA. — Pour plus amples renseignements consulter le « Livret Guide officiel » de la Compagnie d'Orléans adressé « franco » contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du chemin de fer d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris, bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Voyages au Maroc

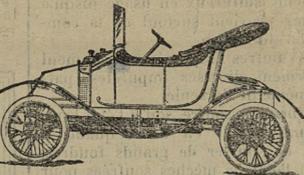
1^{er} Par Bordeaux-Casablanca
2^{er} Par Madrid-Algésiras-Tanger
Il est rappelé au public que la Compagnie d'Orléans, d'accord avec la Compagnie Transatlantique, a créé des billets directs simples et d'aller et retour de Paris à Casablanca ou vice versa, via Bordeaux.
Les départs des paquebots ont lieu les 10 et 25 de chaque mois par service rapide, les 2 et 18 par service accéléré.
Les prix sont, suivant la classe, de 205 fr. 85, 154 fr. 45, 99 fr. pour les billets simples, de 328 fr. 80, 251 fr. 10 et 161 fr. 35 pour les billets aller et retour.
Les personnes désirant réduire au minimum le voyage maritime peuvent également se rendre au Maroc par l'Espagne, via Madrid et Algésiras, d'où l'on peut gagner Tanger par une traversée de 2 heures 1/2 environ.
Un service rapide bi-hebdomadaire entre Madrid et Algésiras faisant suite au Sud-Express, train de luxe quotidien entre Paris et Madrid, permet d'effectuer le voyage de Paris à Tanger en 53 heures. C'est le mode d'accès au Maroc à la fois le plus rapide et le plus commode.
La Compagnie d'Orléans a organisé dans le grand hall de la gare de Paris Quai-d'Orsay une exposition permanente d'environ 1600 vues artistiques (peintures, eaux-fortes, lithographies, photographies), représentant les sites, monuments et villes des régions desservies par son réseau.

Représentants

demandés p^r placer Huiles, Savons, Cafés, Primes riches, Bon. Commissions, Louis Maureau, prop. Salon (B.-d.-R.) Maison de confiance. Fondée en 1857.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

CHAUFFEURS



Connaissez-vous LES NOUVEAUTÉS 1913 ?

C'est la nouvelle 10 HP PANHARD et LEVASSOR c'est un chef-d'œuvre de mécanique qu'on imite mais qu'on n'égale pas.

Il en est de même pour nouvelle 10 HP CLÉMENT BAYARD qu'on vous offre au prix de 5.900 fr., toute équipée, d'une superbe carrosserie TORPEDO et pneus MICHELIN.

Voilà la voiture **Robuste, Economique**, fabriquée avec la meilleure conception, les meilleurs matériaux, le meilleur usinage.

Prix américain, mais fabrication Française. Pour toute demande de renseignements, s'adresser à

L'AUTO-GARAGE ARTIGALAS

Boulevard Gambetta, CAHORS

Seul concessionnaire pour le Lot.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Jeudi 20 Novembre 1913

ESPÈCES	ENTRÉES DIRECTES		RENOVI	PRIX PAR 1/2 KILOG.		
	au Marché et à l'Abattoir			Les pores se cotent au 50 k. poids vif.		
				1 ^{re} qualité	2 ^e qualité	3 ^e qualité
Bœufs.....	1.330			0,86	0,80	0,75
Vaches.....	664	642	41	0,80	0,75	0,70
Taureaux.....	202			0,76	0,72	0,68
Veaux.....	1.301	1.546	36	1,00	1,02	0,96
Moutons.....	13.291	6.759	90	1,10	1,05	1,00
Porcs.....	4.084	2.907		0,58	0,56	0,54

OBSERVATIONS. — Vente un peu plus facile sur les bœufs, moutons et pores, difficile sur les veaux.
Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste
Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
Consultations de 9 à 6 heures

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances
A LA

GRANDE PHARMACIE

DE LA CROIX-ROUGE
La plus importante Pharmacie de toute la région
LA MIEUX APPROVISIONNÉE
LA MIEUX ORGANISÉE
VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
Directeur : Paul GARNAL, O. S., Pharmacien de 1^{re} Classe
Diplômé de l'Ecole Supérieure de Pharmacie de Paris
Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot — Inspecteur des Pharmacies
Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) — CAHORS

La PHOSPHODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON
DES
Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : 3 fr. 50. — Le litre : 6 fr.

La Phosphode Garnal ATTESTATION D'UN MÉDECIN
et le Corps Médical DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
« Chaque flacon de PHOSPHODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
« La PHOSPHODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
« Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »

Docteur ORTEL,
de la Faculté de Médecine de Paris,
2, Boulevard Ornano, Paris.

SERVICE D'ÉTÉ 1913

De Paris à Toulouse par Cahors										De Toulouse à Paris par Cahors										De Cahors à Libos											
739 8 1123 121 23 35 1125										42 16 1140-1123 1132 (*) 4 122 700 1136																					
OMNIBUS RAPIDE OMNIBUS RAPIDE EXPRESS DIRECT OMNIBUS										RAPIDE EXPRESS OMNIBUS EXPRESS RAPIDE OMNIBUS OMNIBUS																					
1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.										1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class. 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e class.																					
PARIS (Orsay) dép.	—	8 20	—	19	20 27	22 51	—	—	—	TOULOUSE... d.	13	16 45	15 47	18 3	20 45	23 37	5 18	9 16	CAHORS... arr.	14 45	18 36	18 21	21 54	22 35	1 23	9 7	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
PARIS (Aust.) dép.	—	8 30	—	19 10	20 37	23 4	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 37	16 37	19 59	21 34	0 27	7 15	10 47	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
LIMOGES... arrivée	—	14 2	—	0 47	2 28	8 34	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
LIMOGES... départ	3 16	14 12	—	0 53	2 36	9 10	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
BRIVE... arrivée	6 18	15 41	—	2 29	4 5	12 5	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
BRIVE... départ	6 45	15 48	—	2 56	4 14	13 12	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
Gignac-Cressensac... arrivée	7 21	—	16 33	—	13 47	20 3	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
Gignac-Cressensac... départ	7 40	—	16 52	—	14 6	20 23	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
SOULLAC... dép.	7 45	—	16 54	—	14 10	20 43	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
CAZOULÈS... dép.	7 53	—	17 2	—	14 18	20 52	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
Lamothe-Fénelon... dép.	8 9	—	17 18	—	14 34	21 9	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
Nozac... dép.	8 19	—	17 28	—	14 44	21 20	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
GOURDON... dép.	8 31	—	17 40	—	14 56	21 33	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
Saint-Clair... dép.	8 40	—	17 49	—	15 5	21 43	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
Dégagnac... dép.	8 51	—	18	—	15 16	21 55	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
Thézac-Peyrilles... dép.	9 2	—	18 11	—	15 27	22 7	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
Saint-Denis-Catus... dép.	9 13	—	18 23	—	15 38	22 19	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
Espère... dép.	9 22	—	18 33	—	15 47	22 30	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
CAHORS... arrivée	9 32	17 18	18 43	4 5	5 53	15 57	22 41	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
CAHORS... départ	9 41	17 23	18 58	4 9	5 58	16 7	22 41	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
Sept-Ponts... dép.	9 51	—	19 8	—	16 18	7 12	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
Cieure... dép.	10 5	—	19 22	—	16 34	7 28	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
Labenque... dép.	10 12	—	19 29	—	16 42	7 39	—	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
Causade... dép.	10 45	18	20 2	—	6 35	17 17	8 19	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10
MONTAUBAN arr.	11 19	18 26	20 36	5 9	7 1	17 54	8 58	—	—	TOULOUSE... d.	13 49	17 59	17 54	20 42	21 57	—	7 56	11 25	CAHORS... arr.	14 49	18 43	19 4	21 54	22 40	1 27	9 30	12 27	15 32	19 50	22 51	25 10